

ménageait pas assez, pouvait faire concevoir pour l'avenir des craintes sérieuses, mais la sollicitude la plus inquiète n'aurait pu prévoir une issue aussi soudaine. L'aimable et bon jeune homme a exhalé doucement son âme à Dieu, sans douleur et sans agonie.

Il serait superflu aujourd'hui de parler du concert unanime de regrets qui s'élevèrent de toutes parts à la nouvelle du malheur, dont le contre-coup se fit sentir jusqu'au fond de nos provinces les plus reculées. Il ne le serait pas moins d'évoquer le souvenir des éloges académiques qui ont retenti dans l'enceinte des Sociétés savantes, qui regrettaient un membre actif et dévoué. Mieux que tout cela et surtout que ce que nous pourrions ajouter à ces témoignages éclatants, les œuvres d'Albert Albrier restent pour attester aux yeux de la postérité que rien n'était mieux mérité que ces hommages posthumes.

Avant de terminer cette trop imparfaite esquisse nous tenons à remercier de leur précieux et obligeant concours deux Bourguignons distingués, dont l'un avait eu le privilège de lire dans le cœur de son jeune ami, et l'autre était si bien placé pour apprécier le mérite d'un homme dont il avait pour ainsi dire partagé les travaux en même temps que l'amitié. Nous avons nommé M. l'abbé Maître, curé de Meilly et M. Ch. Aubertin, juge de paix de Sombernon. Tout ce qu'on trouvera de bon dans ce travail leur appartient; le reste montre l'impuissance dans laquelle nous aurions été, sans leur généreux secours, d'accomplir la tâche que la reconnaissance nous imposait. Il nous est doux de pouvoir associer le faible tribut de notre gratitude envers eux au souvenir ineffaçable de l'ami qui nous fut commun.

Le Croc, 5 février 1879.

D¹ OCTAVE DE VIRY.